



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA W543009501)
Agréée Jeunesse et Sports
Partenaire de la REGION DU GRAND EST

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 04 août 2020

La réunion s'est tenue par visioconférence

Participants :

Régis NOIZET - Président
Delphine BERGMANN
Claude ADRIAN
Rachid HEDDACHE
Stéphane JOUNIAUX
Bernard LECLERC
Jean-Pierre LIST - Secrétaire de séance
Laurent MORVRANGE
Daniel ROOS

Absents excusés :

Etienne ROBERT-DEHAULT

Ordre du jour

- 1) Vote des résolutions
- 2) Questions d'actualité

Le Président Régis NOIZET remercie tous les participants pour leur présence et ouvre la séance à 18h30.

1) Vote des résolutions

Résolution N° 1

Le Comité Directeur décide que l'Assemblée Générale Élective qui doit élire le nouveau Comité Directeur se tiendra le 7 novembre à 14h00 dans les environs de Nancy (le lieu exact reste encore à être défini compte tenu de la crise sanitaire actuelle).

Cette décision est motivée par le fait que la situation actuelle résultant de la démission de Jean-Paul GRIGGIO est une situation transitoire peu favorable à l'engagement d'actions importantes.

☞ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA W543009501)
Agréée Jeunesse et Sports
Partenaire de la REGION DU GRAND EST

Résolution N° 2

Constatant que :

- la liste déposée par Jean-Paul GRIGGIO n'est plus valide car ce dernier ne souhaite pas se représenter
- la date de l'élection au 7 novembre impose que les listes de candidatures soient adressées à Eric DELMOTTE, Président de la CSOE, avant le 8 août 2020
- ce délai très resserré peut être tenu par la liste en cours de définition par Régis NOIZET (dite « liste historique ») puisque la plupart des inscrits sont connus à ce jour
- il ne permettrait pas à d'éventuelles autres listes de se constituer et d'être déposées

En conséquence, le Comité Directeur décide de reporter au 8 octobre 2020 la date limite de dépôt d'éventuelles autres listes. Si des listes étaient validées par le CSOE dans ce laps de temps supplémentaire, le Comité Directeur prendrait la décision de stopper le processus électoral en cours et de reporter la date des élections au 16 janvier 2021, date au plus tôt .

☞ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0

Résolution N° 3

Élection des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales pour les élections du 7 novembre 2020.

- Eric DELMOTTE

☞ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0

- Fabrice BARALLE

☞ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0

- Adrien JACQUOT

☞ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0

Résolution N° 4

Régis NOIZET remercie Daniel ROOS d'avoir accepté de candidater pour le poste de vice-président. Il indique qu'il y avait 2 motifs à sa demande : d'une part il est prévu dans les statuts de la Ligue la présence d'un vice-président au Bureau et d'autre part il est souhaitable qu'un vice-président soit présent à Strasbourg en proximité avec les



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA W543009501)
Agréée Jeunesse et Sports
Partenaire de la REGION DU GRAND EST

instances régionales. L'élection d'un éventuel deuxième vice-président pour représenter la Lorraine sera évoquée avec le futur Comité Directeur.

Le Comité Directeur procède à l'élection de Daniel ROOS, membre du Comité Directeur, au poste de Vice-président de la Ligue des Echecs du Grand Est.

➡ Votes pour : 8 abstentions : 1 votes contre : 0

Résolution N° 5

Le Comité Directeur décide de procéder à l'élection de Jean-Pierre LIST, membre du Comité Directeur, au poste de Secrétaire Général de la Ligue des Echecs du Grand Est.

➡ Votes pour : 9 abstentions : 0 votes contre : 0

2) Questions d'actualité

a. Liste des candidats pour les élections du 7 novembre

Régis NOIZET rappelle que la liste doit comporter 16 membres dont au moins un arbitre et un médecin. La liste des membres doit par ailleurs respecter une représentation par sexe proportionnelle à celle des joueurs et joueuses de ses clubs adhérents. Si l'on ne prend en compte que les joueuses éligibles, il faut un minimum de 3 représentantes féminines parmi les membres.

La liste « de base » comportait 15 noms dont 1 seule féminine et aucun médecin.

Bernard LECLERC a proposé le nom d'une femme médecin, mère d'un jeune joueur, pour être membre du Comité Directeur bien qu'elle n'ait que peu de disponibilités.

Il faut donc trouver une autre joueuse pour avoir les trois représentantes. Delphine BERGMANN, Claude ADRIAN et Bernard LECLERC se proposent pour rechercher d'éventuelles candidates, sachant qu'il ne reste que 3 jours pour compléter la liste.

Jean-Pierre LIST est chargé de diffuser la liste des candidats actuels à tous les membres du Comité Directeur et de rendre le document actualisé disponible dans les fichiers partagés.

Concernant les suppléants, la liste doit en comporter un maximum de cinq. En cas de démission ultérieure d'un membre du Comité Directeur, il ne peut, d'après les statuts, n'être remplacé que par un suppléant qui figurait sur la liste soumise au vote. Ce n'est que si le nombre de membres du Comité Directeur est inférieur à 10 que l'Assemblée Générale doit être sollicitée pour élire un nouveau membre.



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA W543009501)
Agréée Jeunesse et Sports
Partenaire de la REGION DU GRAND EST

Pour Régis NOIZET il est donc important de trouver également un minimum de 4 suppléants, sachant qu'ils auront de fortes chances d'être appelés à être membres du Comité Directeur au cours de la mandature.

b. Tour de table

Régis NOIZET donne la parole à chacun des participants en leur demandant de faire le point sur la constitution des commissions et sur leur appréciation des priorités du moment. Il rappelle que les membres des commissions ne doivent pas nécessairement être des membres du Comité Directeur. Il appartient par ailleurs à chaque Responsable de Commission de constituer son équipe en totale autonomie.

Nota : les noms des personnes évoquées pour participer aux travaux des différentes commissions ne sont pas repris dans ce compte rendu car elles n'ont pas encore donné leur accord pour leur participation

Parmi les points évoqués, hors nomination des membres des commissions :

- **l'éventualité d'une embauche d'un collaborateur pour LEGE** : cela supposerait d'une part de définir les fonctions de cette éventuelle personne et d'autre part d'avoir la certitude de pouvoir financer son salaire sur au moins 1 an. Cette dernière condition n'étant vraisemblablement pas remplie, cette piste est de facto abandonnée.
- **la gestion de la trésorerie** : elle mériterait sans doute d'être plus proactive avec un suivi budgétaire actualisé en permanence.
- **les commissions** : elles devront être globalement plus actives et plus productives avec des objectifs et des calendriers de réalisation.
- **les documents** : ils devraient faire systématiquement l'objet d'une publication officielle (exemple des conventions qui ont été rédigées mais jamais publiées).
- **lien avec les autorités régionales** : il faut absolument maintenir et renforcer ces liens en organisant des rencontres
- **subventions de la région** : elles avaient été conclues pour 4 ans à raison de 15 K€ par an. Elles devront être renégociées en 2021.
- **formation des arbitres** : Rachid HEDDACHE indique que des stages de formation continue sont organisés par Internet. Les examens de juin ont été reportés à décembre pour cause de COVID.
- **Président honoraire** : Jean-Paul GRIGGIO a été informé qu'il serait demandé à l'Assemblée Générale de l'élire Président d'Honneur de la LEGE. Il nous a informés qu'il prévoyait de participer à l'AG.



Ligue des Echecs du Grand Est

Départements 08 – 10 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 67 – 68 – 88

Association loi de 1901 déclarée le 04/10/2016 à la Préfecture de Meurthe et Moselle (RNA W543009501)
Agréée Jeunesse et Sports
Partenaire de la REGION DU GRAND EST

Le Président clôt la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre LIST

Le Président

Régis NOIZET